

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **08 juin 2021 à 20h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller : M. Réjean Sauvé

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

99-06-21
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 08 juin 2021 à 20h03.

100-06-21
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point 20 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

ADMINISTRATION

4. Adoption du règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019
5. Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de plus de 70 ans pour l'élection générale du 07 novembre 2021
6. Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés

LOISIRS ET CULTURE

7. Acceptation d'une soumission pour des travaux sur le chauffage du centre socio-culturel
8. Début du processus d'élaboration d'une politique familiale municipale

FINANCES

9. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
10. Approbation des comptes payés et à payer
11. Autorisation de paiement de factures
12. Autorisation de virement de crédits

GESTION DU TERRITOIRE

13. Avis de motion – modification au règlement de zonage et au règlement sur les permis et certificats par rapport au remblayage
14. Octroi d'un contrat pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres
15. Octroi d'un contrat pour la réparation des nids-de-poule
16. Octroi d'un contrat pour le nivelage des rues
17. Demande de construction d'une nouvelle résidence au 10 rue du Sommet (lot 5 447 069)
18. Achat d'un radar pédagogique
19. Contrat pour le déneigement 2021-2022

SUJETS ADDITIONNELS

20. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

21. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

101-06-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

102-06-21

Adoption du règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 09 avril 2019 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 mai 2021 avec dépôt du projet de règlement ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019 soit adopté tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

103-06-21

Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs de plus de 70 ans pour l'élection générale du 07 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 07 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 07 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 07 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections ;

IL EST RÉSOLU,

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 07 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande ;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

104-06-21

Utilisation du vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une

personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

IL EST RÉSOLU,

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

105-06-21

Acceptation d'une soumission pour des travaux sur le chauffage du centre socio-culturel

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires sur le système de chauffage du centre socio-culturel ;

CONSIDÉRANT l'analyse qui a été faite par l'entreprise Ventilation Air Sol Inc. et la soumission qui a été établie le 12 mai 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Ventilation Air Sol Inc. pour réaliser les travaux nécessaires, pour un montant de 3 200,00 \$ (taxes en sus), suivant la soumission reçue.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

106-06-21

Début du processus d'élaboration d'une politique familiale municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se doter d'une politique familiale municipale ;

IL EST RÉSOLU,

DE CONFIRMER le début des démarches pour l'élaboration d'une politique familiale municipale,

DE RAPPELER que madame Isabelle Paré, conseillère municipale, a été nommée responsable des questions familiales (RQF) par la résolution 120-04-19 du 09 avril 2019,

DE NOMMER monsieur Willy Mouzon, conseiller municipal, en tant que RQF suppléant,

D'OFFICIALISER le comité de travail constitué de madame la mairesse Julie Lemieux, madame la conseillère Isabelle Paré et monsieur le conseiller Willy Mouzon afin de poursuivre les discussions et les réflexions dans ce dossier et de présenter des recommandations à l'ensemble du conseil,

DE NOMMER la directrice générale Fanny Grosz comme étant responsable de ce dossier au niveau de l'administration,

D'ACCEPTER l'offre de service présentée par madame Marie-Josée Bétournay pour être la chargée de projet de l'élaboration de cette politique familiale municipale suivant le taux de 30 \$ de l'heure (taxes en sus) et dans le respect du budget alloué pour 2021,

DE MANDATER la directrice générale pour demander une offre de service à Espace MUNI (anciennement CAMF) pour obtenir un accompagnement technique dans l'élaboration de cette politique.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2021.

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

107-06-21

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2100050 à C2100063	80 079,86 \$
Paiement AccèsD L2100092 à L2100113	30 654,30 \$
Chèques de salaires nos D2100090 à D2100112	13 580,02 \$

GRAND TOTAL

124 314,18 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

108-06-21

Autorisation de paiement de factures

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- Facture numéro 2021-000126 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'un montant de 27 579,00 \$ pour le deuxième versement des quotes-parts de l'année ;

- Facture numéro 80153 d'Infrastructel d'un montant de 162,50 \$ (taxes en sus) pour le service-conseil du mois d'avril.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

109-06-21

Autorisation de virement de crédits

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au virement de crédits suivant :

- 5 000 \$ sont transférés du poste budgétaire 02-610-00-418 (Urbanisme – PPU et mod schéma) au poste budgétaire 02-610-00-414 (Urbanisme – Hon prof).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

Avis de motion – modification au règlement de zonage pour des activités de remblayage

Avis de motion est donné par madame Julie Lemieux, mairesse, qu'à une prochaine séance de conseil il sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage 155 afin de préciser des normes relatives à toute activité de remblayage.

Un projet de règlement sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – modification au règlement sur les permis et certificats pour des activités de remblayage

Avis de motion est donné par madame Julie Lemieux, mairesse, qu'à une prochaine séance de conseil il sera adopté un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 157 afin de préciser des normes relatives à toute activité de remblayage.

Un projet de règlement sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

110-06-21

Octroi d'un contrat pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER les deux soumissions suivantes de l'entreprise Service d'arbre spécialisé enr. :

- Soumission 1830 pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sur la rue des Merles en prévision des futurs travaux de fossé pour un montant de 3 865,00 \$ (taxes en sus) ;
- Soumission 1831 pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sur la rue Villeneuve et au parc Cavaleri pour un montant de 1 265,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

111-06-21

Octroi d'un contrat pour la réparation des nids-de-poule

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie inc. pour la réparation des nids-de-poule pour un montant de 3 750,00 \$ (taxes en sus), suivant la soumission V2104.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

112-06-21

Octroi d'un contrat pour le nivelage des rues

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Transport Yves Dupras inc. pour le nivelage des rues en gravier et les réparations nécessaires pour un montant de 1 450,00 \$ (taxes en sus). Ce montant ne comprend pas la pierre.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

113-06-21

Demande de construction d'une nouvelle résidence au 10 rue du Sommet (lot 5 447 069)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence à la zone RC-7 soient assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence extérieure de l'habitation proposée respecte les objectifs et critères du PIIA applicables au niveau de l'architecture dans le secteur RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA au niveau de l'implantation de l'habitation dans le secteur RC-7 sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'habitation proposées sont conformes aux réglementations qui l'encadrent au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de déboisement respecte le règlement de contrôle intérimaire sur le Mont Rigaud (1000 m² de superficie de déboisement maximale permise par lot) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU dans sa séance du 19 mai 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une nouvelle résidence au 10 rue du Sommet (lot 5 447 069) telle que présentée.

Madame la mairesse demande à monsieur Steven Strong-Gallant, membre du CCU, s'il a quelque chose à ajouter. M Strong-Gallant n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

114-06-21

Achat d'un radar pédagogique

CONSIDÉRANT QUE le conseil est concerné par les problématiques de vitesse des automobilistes rencontrées dans les domaines résidentiels ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la directrice générale pour procéder à l'achat d'un radar pédagogique fixe,

QUE cette dépense soit intégrée dans la TECQ 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-06-21

Contrat pour le déneigement 2021-2022

CONSIDÉRANT la résolution 94-05-21 mandatant la directrice générale pour demander une soumission à l'entreprise Transport Yves Dupras inc. pour le déneigement 2021-2022 et la fourniture du sel à déglacer ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission de Transport Yves Dupras inc. pour le déneigement de la saison hivernale 2021-2022, pour un montant de 75 400,00 \$ (taxes en sus),

D'ACCEPTER la soumission de Transport Yves Dupras inc. pour la fourniture et la livraison du sel à déglacer, au montant de 101,75 \$/tonne (90,66 \$/tonne pour la fourniture et 11,09 \$/tonne pour la livraison). Les taxes sont en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

116-06-21

Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique,

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec,

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens,

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Madame la directrice générale informe le conseil de la réception d'un courrier de la Commission municipale du Québec qui va réaliser un audit de conformité à la municipalité relativement à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations.

POINTS D'INFORMATION

Madame la mairesse Julie Lemieux rappelle que si des citoyens ont des commentaires à formuler par rapport à certains services comme le déneigement, la vidange des fosses septiques, etc, ils doivent s'adresser à la municipalité et non contacter les entrepreneurs directement.

Madame la conseillère Aline Nault rappelle que *TSR en action* organise des cocktails au jardin communautaire les 11 juin, 09 juillet et 13 août.

Monsieur le conseiller Willy Mouzon précise que la première de ces dates sera sans alcool, mais que pour les cocktails de juillet et août il sera possible pour les citoyens de ramener leur boisson alcoolisée.

Madame la mairesse Julie Lemieux invite tous les citoyens à suivre les actualités de *TSR en action* sur Facebook.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

117-06-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h29.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	

Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h30.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse